Commission de Suivi de Site du TRICASTIN – Saint-Paul Trois-Châteaux (26)

Compte-rendu de réunion

Date de la réunion : 10 Septembre 2013 à 14h

Lieu de la réunion : Salle Chausy à Saint Paul Trois Châteaux (26)

Participants

Collège « administration de l'Etat»

Madame REME-PIC Anne-Marie Vice-présidente du Conseil Général de la Drome &

Présidente du CSS du Tricastin

Monsieur HOCDE Yves Représentant de monsieur le préfet de la Drôme -

Directeur du cabinet de préfet

Représentant de monsieur le préfet du Vaucluse -Monsieur BRUN François

DDPP 84 - Direction départementale de la protection

des populations

DREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de Madame DAUJAN Céline

l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes

Madame TREMPIL Cécile DDT 26 - Direction Départementale des Territoires

ASN - Autorité de Sureté Nucléaire Monsieur ESCOFFIER Richard

Madame BARBARIN Sandrine Inspectrice du travail de l'UT 26 DIRECCTE RA

Madame FRANCESETTO Laurence SID-PC - responsable du pôle de la planification

Collège « élus des collectivités territoriales »

Monsieur DURAND Guy Commune de Pierrelatte - Adjoint

Commune de Saint Paul Trois Châteaux - Adjoint Monsieur LOVERINI Claude

Monsieur SOULAVIE Guv Commune de Lapalud - Adjoint

Monsieur CHABERT Christian Commune de La Garde Adhémar - Adjoint

Monsieur MORAND François Commune de Bollène - Adjoint

Collège « exploitants »

AREVA NC - Adjoint au directeur SSE Monsieur GIRARD Vincent

COMURHEX - Responsable 3SE Monsieur CHEVALIER Vincent

Monsieur TOUNIER Bernard SODEREC INTERNATIONAL - Directeur site

Collège « Salariés »

Monsieur PEREZ Bruno AREVA NC TRICASTIN - CHSCT Monsieur ANGUILA Emmanuel SODEREC - Déléqué du personnel

Collège « Riverains »

Monsieur ROUX René Membre de la MNLE

« Personnalités qualifiées »

Monsieur SORBIER Jean-Jacques SDIS 26 - Service Départemental d'incendie et de

Secours - Cellule évaluation des risques

Assistaient également à la réunion :

Monsieur CHEVASSUS André DDT 26 - Direction Départementale des Territoires

ASN - Autorité de Sureté Nucléaire Madame DELRIVE Laurence

AREVA TRICASTIN - directrice communication Madame BONNEFOY Nathalie

Monsieur DELEDALLE Guillaume Chargé du secrétariat de la réunion

Absents ou excusés

Monsieur le président du Conseil Général de la Drôme.

Monsieur le responsable environnement de la société SODEREC INTERNATIONAL.

Monsieur le président de la CRII RAD ou monsieur le secrétaire

Madame la présidente de la FRAPNA DROME ou monsieur le vice-président,

Monsieur le président de l'Association de sauvegarde de l'environnement de Tricastin,

Madame la présidente des Amis de la Terre du Vaucluse.

Ordre du jour

- Installation de la CSS: adoption du règlement intérieur, désignation des membres du bureau...
- Avancement du PPRT SODEREC et avis de la CSS sur le projet
- Avancement du PPRT AREVA et avis de la CSS sur le projet
- Campagne d'information du public
- Présentation par les exploitants de leurs bilans en matière de sécurité
- Questions diverses

COMPTE-RENDU

Accueil et présentation du CSS

L'accueil est réalisé par la présidente de la CSS, Madame Reme-Pic.

Présentation de l'installation du CSS, résumé des évolutions réglementaires du passage de CLIC à CSS présentées lors de la dernière réunion le 30 Novembre 2012.

2 Présentation du règlement intérieur du CSS - Membres du Bureau

Le projet de règlement intérieur a été transmis par courriel au membre de la CSS avant la réunion. Ce projet reprend une trame proposée pour l'ensemble des CSS de la région Rhône-Alpes. Concernant le contenu de ce règlement, il rappelle l'objet, l'organisation de la commission, le fonctionnement général de la commission, le fonctionnement de la commission lors d'un vote, l'information et la communication ainsi que les dispositions financières. Il est précisé lors de la réunion que le nombre de membres constituant un collège correspond au nombre de membres prévus dans l'arrêté et non le nombre de membres présent à une réunion donnée.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de la réunion (aucun vote contre et aucune abstention). Le règlement est joint à la diffusion du présent compte-rendu.

Le bureau est composé de la présidente et d'un représentant par collège désigné par les membres de chacun des collèges. Les membres du bureau désignés sont :

Présidente du CSS du Tricastin	REME-PIC Anne-Marie
Collège "élus des collectivités territoriales"	monsieur le maire de la commune de SAINT
	PAUL TROIS CHATEAUX, ou monsieur l'adjoint
	chargé de la sécurité liée aux risques industriels
Collège "exploitants"	monsieur le directeur de l'établissement de
	AREVA NC ou son suppléant monsieur le
	directeur en charge de l'environnement d'AREVA
	NC
Collège "salariés"	L'un des secrétairres du CHSCT AREVA NC
Collège "riverains"	Président du MNLE (désigné à défaut car seul
	représentant présent)
« Personnalités qualifiées »	monsieur le directeur du service départemental
	d'incendie et de secours (SDIS) de la Drôme ou
	son représentant

3 Avancement du PPRT SODEREC et avis de la CSS sur le projet

L'avancement du PPRT est présenté avec un rappel de la situation fors du CLIC du 30/11/2012. Il avait été fait le choix de séparer l'instruction des deux PPRT Tricastin, compte tenu du fait que pour SODEREC il avait été présenté des enjeux concernant plutôt la commune de Pierrelatte et AREVA la commune de Saint Paul Trois Châteaux. La préparation des nouveaux arrêtés de prescriptions étaient annoncée pour signature à fin 2012, et un déroulement de la procédure prévu dans le courant de l'année 2013.

Concernant le PPRT de SODEREC, il a été tenu une première réunion des personnes et organismes associés (POA) en décembre 2012 pour présenter les cartographies d'aléas et les principes de réglementation. La prescription effective du PPRT séparé a eu lieu le 28 décembre. Une version finalisée de ce projet a abouti au mois de juin, et a été présentée le 18 juin 2013. Une réunion publique a été tenue le 24 juin. Sur cette base une consultation écrite des personnes et organismes associées a été transmise par courrier le 5 juillet 2013. Nous arrivons à échéance de cette consultation pour laquelle il y a eu peu de retour. Ce PPRT prend en compte le projet d'extension de la société SODEREC incluant un confinement des postes de dépotage autorisé par l'arrêté préfectoral du 14/12/2012 qui permet une diminution des zones d'aléas (effets maxima à 350m au lieu de 465m). Les cartographies des aléas sont présentées pour rappel lors de la réunion de la CSS de ce jour (10 septembre 2013), ainsi que la cartographie réglementaire et les prescriptions associées. La suite de l'instruction du PPRT est ensuite évoquée avec une enquête publique qui pourrait avoir lieu en octobre-novembre 2013 pour une approbation qui pourrait intervenir soit fin 2013 soit début 2014.

Les documents du PPRT sont disponibles sur internet (et ont été mis en ligne à destination des membres une semaine avant la réunion).

Questions soulevées lors de la présentation des cartographies de danger :

Lorsque l'on parle de la zone grisée et de la zone rouge comme la zone concernant les établissements en lien avec l'activité de SODEREC. La formulation « en lien avec l'activité » peut-elle concerner une société sous-traitante ?

Il aurait pu être indiqué dans le règlement « en lien avec SODEREC » mais dans ce cas ce n'est pas ce qui a été retenu par les POA ; ici il a été considéré que le risque est tellement important que seule la société SODEREC peut être autorisée à des extensions ou constructions, dans le respect de la réglementation des installations classées. Ce choix est plus restrictif en raison de l'importance du risque.

Le personnel très proche de la zone à risque fait il l'objet d'un plan particulier et comment estil averti en cas de danger ?

Ces aspects sont intégrés dans le POI de l'établissement SODEREC et les sociétés voisines sont parmi les premières personnes informées en cas de problème en plus d'une alarme. L'arrêté préfectoral de SODEREC prévoit que ces établissements les plus proches soient inclus dans le POI et participent aux exercices avec SODEREC.

Avis de la CSS sur le projet :

Avis favorable au projet à l'unanimité des membres présents de la CSS (aucun avis défavorable et aucune abstention), soit en application du règlement approuvé en début de séance soit 1467 voix sur 2160.

4 Avancement du PPRT AREVA et avis de la CSS sur le projet

L'avancement du PPRT est présenté avec un rappel de la situation lors du CLIC du 30/11/2012. De la même manière que pour SODEREC, il y a eu une nouvelle prescription de ce PPRT le 28 décembre. La première réunion POA a été tenue fin janvier. L'élaboration des projets a eu lieu lors des 2ème et 3ème trimestres 2013. Une réunion POA présentant le projet finalisé se tient ce jour (10 septembre 2013) juste après la présente réunion de la CSS. Une réunion publique sera ensuite organisée puis une consultation écrite des personnes et organismes associés sera faite. L'enquête publique démarrerait plutôt en début d'année 2014, avec une approbation à la fin du premier trimestre ou au second trimestre.

Sur le contenu du PPRT, les cartographies des zones d'aléa ont été présentées lors de la réunion du CLIC de novembre 2012; la cartographie réglementaire et les prescriptions associées sont présentées lors de la CSS.

Les documents du PPRT sont disponibles sur internet (et ont été mis en ligne à destination des membres une semaine avant la réunion).

Questions soulevées lors de la présentation des cartographies de danger :

Comment sont pris en compte les dangers? Cela parait étonnant que plus au sud, le Vaucluse et la commune de Bollène soient exclus du PPRT ?

Si on parle d'AREVA-NC usine W et COMURHEX qui sont l'objet du PPRT, car relevant du seuil haut de la directive SEVESO, le périmètre d'exposition au risque du PPRT n'atteint pas la commune de Bollène. Le PPRT prend en effet en compte la probabilité des phénomènes dangereux et certains phénomènes de probabilité très faible et comportant suffisamment de mesures de maîtrise des risques peuvent en être exclus. Ces phénomènes dangereux, dont les effets peuvent aller plus loin, sont couverts par le PPI (plan particulier d'intervention). Les installations situées plus au Sud dans le Vaucluse comme SOCATRI ne relèvent pas du seuil haut de la directive SEVESO et ne font donc pas partie du PPRT. Pour les installations nucléaires de base (INB), il n'existe pas de PPRT en matière de maîtrise de l'urbanisation, des avis de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) sont donc donnés au cas par cas. C'est ainsi, que des avis sont émis par l'ASN sur tous les projets d'urbanisme qui sont dans la zone du porté à connaissance. Il est souligné également une différence entre les dispositions prévues pour les PPRT et la maîtrise de l'urbanisation autour des INB : dans le cadre des PPRT il est possible de réglementer le bâti existant, alors que la réglementation INB ne le permet pas. Les avis de l'ASN visent donc simplement à prévenir l'installation de nouveaux projets sensibles. C'est ce qui explique que chaque projet d'urbanisation dans la zone du porté à connaissance des risques issus des INB est soumis à l'avis de l'ASN.

Comment se fait-il que l'arrêté soit inter-préfectoral si le Vaucluse n'est pas concerné par le PPRT ?

L'objet de la CSS ne se limite pas au PPRT mais plus largement à la maîtrise des risques et nuisances autour des installations relevant du seuil haut de la directive SEVESO, en l'occurrence d'AREVA et de SODEREC. La plateforme AREVA dans son ensemble concerne également le Vaucluse, aussi la CSS a pris en compte toutes les communes voisines de la plateforme, dont les communes de Vaucluse. Par suite il a donc été proposé à monsieur le Préfet de Vaucluse d'être membre de cette commission.

Que va-t-il se passer lorsque COMURHEX va être intégré à AREVA NC, cela va-t-il avoir une influence sur le PPRT ?

Non aucune, cela ne change en rien le PPRT et les aléas concerneront les mêmes installations.

Remarque de Monsieur Bruno PEREZ, secrétaire CHSCT AREVA NC :

« Je considère qu'il m'est difficile de prononcer un avis sur ce PPRT à partir du moment où je n'ai pas eu connaissance des études de danger, donc je ne peux pas juger de la réalité de l'impact sur les risques qui sont pris en compte. »

Avis de la CSS sur le projet :

Avis favorable au projet à la majorité de la CSS (aucun avis défavorable et une abstention du secrétaire CHSCT AREVA NC). En application du règlement approuvé en début de séance, l'avis favorable est approuvé avec 1383 voix sur 2160 :

- collège administration : 420 voix
- collège élus des collectivités territoriales : 420 voix
- collège exploitants : 315 voix
- collège riverains : 84 voix
- collège salariés : 84 voix

5 Campagne d'information du public

Un point d'information générale à propos de la campagne d'information du public a été présenté lors de la réunion. Il s'agit d'une campagne régionale.

Dans cette présentation ont été abordés :

- le contexte réglementaire et donc l'origine de cette campagne,
- les historiques des campagnes d'informations et donc ce qui a été fait par le passé,
- le dimensionnement de la campagne 2013,
- les actions mises en place et les actions complémentaires,
- l'information des acteurs concernés.

Il a été indiqué que la distribution des brochures et documents d'information devrait commencer à la fin du mois, ou au début du mois octobre.

6 Présentation par les exploitants de leurs bilans en matière de sécurité

Présentation AREVA:

La présentation comprend un rappel de l'organisation du site AREVA Tricastin, sur les activités de conversion de l'uranium et de défluoration, et sur la nature des risques existants sur site.

Usine W

Il a été ensuite présenté une synthèse de la gestion de la sécurité en 2012 sur l'usine W. Les résultats sécurité présentent un niveau d'accidentologie équivalent aux deux années précédentes avec une amélioration du point de vue de la gravité. Néanmoins il peut être constaté que ces résultats arrivent sur une asymptote et qu'ils ne présentent plus de progrès. Les faits marquants sur l'aspect sécurité sont la mise en place des visites de sécurité installation, la poursuite des rencontres avec les salariés sur les thèmes de la sécurité ainsi que des rencontres de partage d'expériences avec les entreprises extérieures.

Concernant les exercices de sécurité, 8 ont été réalisés sur l'INB 155 (essentiellement sur le thème de l'incendie et de l'environnement). Ces exercices ont fait ressortir une bonne réactivité de l'exploitant et des ELPI, avec quelques axes d'amélioration à réaliser au niveau du matériel afin d'améliorer la phase d'alerte. Des exercices de plus grande ampleur ont été réalisés, avec 3 exercices de Plan d'Urgence Interne.

Ont également été précisées les actions réalisées pour la prévention des risques sur l'usine W, qui concernent :

- la sécurité procédé,
- la détection gaz,
- la protection foudre,
- la surveillance radiologique.

Enfin les formations à la sûreté et à la sécurité, les inspections et les contrôles internes (plusieurs types et niveaux de contrôles) ont été détaillés. L'ASN intervient aussi sur cette installation, puisque 11 inspections ont été menées en 2012, dont le bilan en termes de points positifs et points d'amélioration a été listé.

Usine de conversion (ex COMURHEX):

Une synthèse de gestion de la sécurité 2012 de l'Usine de conversion a également été réalisée. Au niveau sécurité au travail les résultats 2012 ont été bons puisqu'il n'y a pas eu d'accident. La problématique est plus de fiabiliser et donc de maintenir ces résultats. Les faits marquants sur l'aspect sécurité sont la poursuite des Visites de Sécurité Participative, la mise en place des Visites de Sécurité Installation, la poursuite des rencontres avec les salariés sur les thèmes de la sécurité, et l'organisation du plan pluriannuel d'amélioration incendie.

Au niveau des exercices de sécurité et gestion de crise, 14 exercices à dominante incendie et risque chimique (les deux risques majeurs), et 4 exercices Plan d'Urgence Interne (sur les thèmes transport UF4, manutention des conteneurs UF6 et inondations d'une partie des installations) ont été réalisés. De la même manière que pour l'usine W les actions pour la prévention des risques ont été

- présentées et concernent :
 l'amélioration de la sécurité procédé,
 - l'amélioration de la radioprotection,

- la poursuite du programme de contrôle et de remplacement des canalisations à risque, la poursuite du plan incendie et le maintien en état des installations,
- la prise en compte de l'accident de Fukushima,
- l'amélioration de la gestion aux moyens de maîtrise des risques,
- l'amélioration de la maîtrise et de la sécurité dans le processus d'intervention,
- la poursuite de la construction de la nouvelle usine de conversion (COMURHEX II).

De la même manière les formations, les inspections et les contrôles internes ont été présentés. 13 inspections de l'ASN ont eu lieu pendant cette année.

Questions:

Où se situe la mise en place de la vidéo surveillance ? S'agit-il d'une surveillance du procédé ? La vidéo surveillance est sur le CLF3, l'installation amenée à disparaître. Il s'agit effectivement d'une surveillance procédé, ce ne sont pas des zones de passages.

Deux Remarques de Madame BARBARIN Sandrine, Inspectrice du travail de l'UT 26 DIRECCTE RA :

- Pour alerter sur la manière dont sont comptabilisés les accidents du travail et leur taux de gravité : « Le groupe AREVA a mis en place une procédure de façon à ce que le salarié soit mis le plus tôt possible en aménagement sur un poste de travail. La façon dont se déroulent les choses font qu'il n'y a potentiellement pas de déclaration d'accident du travail et pas de taux de gravité non plus ». Ce point est suffisamment grave pour que l'UT de la DIRRECTE ait fait remonter une information précise au ministère.
- Sur la liste des postes de travail liés à la sécurité ou à la sûreté des installations : « AREVA NC a fait un travail très abouti il y a quelque temps, ce qui n'est pas le cas de toutes les installations du site. COMURHEX a été un des premiers établissements à faire cette liste en son temps, mais cette liste n'est aujourd'hui plus bonne du tout, trop ancienne et pas assez détaillée. » .

Présentation SODEREC INTERNATIONAL:

Il a été fait la présentation du bilan sécurité sur l'année de SODEREC, qui est une petite société concernant 16 personnes. Le risque sur le site est uniquement toxique.

Actions réalisées pour la prévention des risques :

- mise en place d'une nouvelle centrale de détection afin d'améliorer la détection des gaz,
- déplacement du PC n°2 vers le bâtiment 4 suite à l'installation d'une activité de stockage dans le bâtiment 3,
- démarrage en juillet 2013 des travaux de confinement des postes de dépotage HF.

Concernant le bilan SGS, les points forts, les points faibles et à améliorer à la suite des audits internes sont détaillés. Les indicateurs SGS 2012 montrent notamment l'absence d'accident de travail et 2 fiches d'incidents. Le dernier exercice POì a eu lieu en décembre 2012 et le prochain se déroulera en novembre-décembre 2013.

Questions

Pas de questions ou de remarque particulière.

7 Questions diverses

Pas de question.

La Présidente du CSS remercie l'assemblée et conclut la réunion.

Les présentations seront mises sur le site Internet de la commission de suivi de site, avec le compte-rendu approuvé.

La présidente

Anne Marie Reme Pic